

Département de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mil seize le 15 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 13

<u>Etaient présents</u>: APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : MERCIER Serge (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline)

<u>Date de la convocation</u>: 10 décembre 2016 <u>Secrétaire de séance</u>: GUERRERO Elisabeth,

Objet de la délibération : portant désignation d'un coordonnateur communal et de deux agents recenseurs

Mme le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population par l'INSEE aura lieu en 2017.

Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Mme le Maire propose de nommer par arrêté municipal Mme Bellier Catherine, la secrétaire de Mairie comme coordonnateur communal, Mme Bourne Mélanie et Mme Carat Corine comme agents recenseurs.

Il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé au conseil municipal:

La rémunération sera égale à un forfait de 1.200 € net par agent recenseur, pour toute la mission (formation comprise), auxquels s'ajoutera le remboursement des frais kilométriques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Accepte la nomination proposée pour le coordonnateur communal,

Décide de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour le recensement INSEE de 2017,

Accepte la proposition pour la rémunération des agents recenseurs,

Autorise le maire à signer tout document afférant à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 15 décembre 2016

Le Maire, Angéline APPRIEUX

